

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 832, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **1^{ER} octobre 2025 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 257-2025 ci-après.

Nature et effets :

L'implantation projetée non conforme du bâtiment principal à 4,20 mètres de la limite avant du terrain, alors que le *Règlement de zonage 606-2023* et ses amendements exige une distance minimale de 7 mètres et l'implantation projetée non conforme des balcons à 2,57 mètres, alors que le *Règlement de zonage 606-2023* et ses amendements exige une distance minimale de 5 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété actuelle principalement visée par la demande est le lot 3 830 510 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 832, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce ONZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE
deux mille vingt-cinq.**



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau